
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 3 AVRIL 2025

Date de la convocation : 27 mars 2025

Nombre de membres du conseil en exercice : 9

Membres présents : 6

Absents : 3

Le trois avril deux-mil-vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Frédéric HERBIN – Maire, Émilie MAILHÉ – Adjointe au Maire, Lino BRAZ – Adjoint au Maire, Matthieu GELÉ, Alexandre GOULAY, Jacky TOMMIRE.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Maxime LERIGOLEUR, Geoffrey ROUSSEL, Nicolas WAROQUEAUX.

POUVOIR : Geoffrey ROUSSEL à Matthieu GELÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Lino BRAZ.

- Monsieur le Maire a donné lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 13 mars 2025. Après lecture, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

I. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DE L'ANDELLE ET SES PLATEAUX (S.I.A.E.P.A.P)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants afin de représenter la commune au sein du S.I.A.E.P.A.P.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent à l'unanimité :

- Délégué titulaire : Frédéric HERBIN
- Délégué titulaire : Matthieu GELÉ
- Délégué suppléant : Jacky TOMMIRE
- Déléguée suppléante : Emilie MAILHÉ

De plus, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les divers sujets évoqués lors de la dernière réunion du SIAEPAP qui a eu lieu le 2 avril 2025.

II. ACHATS DIVERS POUR LE SYNDICAT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a acheté divers achats pour le syndicat scolaire.

De ce fait, afin de demander le remboursement de ces dépenses au syndicat scolaire, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à titrer le syndicat scolaire.

III. BUDGET COMMUNE – BUDGET SERVICE DES EAUX :

1. Approbation des comptes 2024

Budget Commune : Après lecture du compte administratif de la commune, identique au compte de gestion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes 2024.

Budget Service des Eaux : Après lecture du compte administratif du service des eaux, identique au compte de gestion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes 2024.

2. Affectation des résultats

Budget Commune : Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 pour le budget de la commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité les chiffres présentés.

Budget Service des Eaux : Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 pour le budget du service des eaux, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité les chiffres présentés.

3. Amortissements

Budget Commune : Après avoir présenté les nouveaux amortissements à intégrer au budget de la commune pour l'année 2025, les membres du Conseil municipal les approuvent à l'unanimité.

Budget Service des Eaux : Après avoir présenté les nouveaux amortissements à intégrer au budget du service des eaux pour l'année 2025, les membres du Conseil municipal les approuvent à l'unanimité.

4. Subventions 2025

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'étudier les demandes de subventions reçues pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité les propositions présentées.

Concernant les participations sportives pour les enfants de la commune, Monsieur le Maire propose de reporter les participations suivantes :

- 60,00 € par enfant, inscrit à une activité sportive
- 100,00 € par enfant, inscrit à des concours dans sa discipline sportive

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de reporter ces participations pour l'année en cours.

5. *Vote des budgets 2025*

Budget Commune : Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2025 de la Commune. Après avoir examiné les propositions le Conseil Municipal vote le budget primitif à l'unanimité.

Budget Service des Eaux (*) : Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2025 du Service des Eaux. Après avoir examiné les propositions le Conseil Municipal vote le budget primitif à l'unanimité.

() Considérant que la compétence de l'eau a été transférée au SIAEPAP en date du 3 février 2025 par arrêté préfectoral, le budget primitif 2025 approuvé par les membres du conseil municipal concerne la période du 01/01/2025 au 03/02/2025.*

IV. IMPÔTS LOCAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2025.

De ce fait, les taux sont les suivants :

- Taxe foncière : 34,15%
- Taxe foncière non-bâti : 44,00 %
- Taxe d'habitation : 11,60 %

V. CLÔTURE ROUTE DE MORTEMER

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la dernière réunion du conseil municipal, il avait été décidé de faire réaliser des devis concernant la main d'œuvre pour la pose de la clôture route de Mortemer.

Après avoir étudié les devis reçus, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que ces travaux ont été finalement confiés à l'agent communal.

QUESTIONS DIVERSES :

- Pompe à chaleur Air/Air – logement communal : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Fonds vert a été déposé auprès de l'Etat. Cependant, afin que le projet soit éligible il est nécessaire de réaliser une étude thermique et d'ajouter au dossier les dépenses d'isolation.
- Litige RD12 – Grande Rue : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une déclaration de sinistre a été déposée auprès de l'assurance communale concernant l'état de la route départementale située « grande rue » à la suite des travaux réalisés par l'entreprise MEHEUST sur le réseau d'eau.

- Éclairage public : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'éclairage public ne dispose aujourd'hui que de 51 LED sur 120 points lumineux. Afin que tout le réseau soit composé de ce système d'éclairage, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de demander un devis au SIEGE 27 pour estimer ces travaux pour l'année prochaine.

Clôture de la séance : 20h35